

REGULATION

Une autre action du FIRC



La première Assemblée Générale Ordinaire du Forum des Institutions de Régulation du Cameroun (FIRC), s'est tenue le lundi 30 mai 2022, à l'Hôtel Mont Febé de Yaoundé.

Six mois après leur dernière sortie, les membres du FIRC, malgré les contraintes d'agenda liées aux différentes tâches qui les incombent, ont finalement tenu leur toute première Assemblée Générale Ordinaire. Présidée par son Vice-président, le Pr EBOT ENAW, DG de l'ANTIC, cette rencontre préalablement prévue pour fin novembre 2021, et reportée en raison de certaines contraintes de calendrier, avait pour objectif principal la validation du Plan de Travail et du Budget du FIRC au titre de l'année 2022.

Les participants ont également évalué le chemin parcouru depuis la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive du 26 mars 2021. Il a par la suite été question, selon le Vice-président, de se réinventer afin de traduire la vision du Chef de l'Etat, celle d'axer les actions du Gouvernement vers la quête permanente des impacts directs, perceptibles et mesurables pour le bien-être des populations. Par ailleurs, plusieurs points ont été présentés notamment : (i) l'examen des demandes d'adhésion au FIRC du Conseil National de la Communication (CNC) et du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC); (ii) l'adoption

du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive; (iii) la présentation du rapport d'activités 2021 du FIRC; (iv) l'examen et l'adoption du projet de Plan de Travail et Budget Annuels 2022 (PTBA) du FIRC; (v) l'examen de la situation financière et l'adoption des modalités de financement du FIRC.

Au terme des échanges fructueux, les recommandations suivantes ont été émises : l'approbation de l'adhésion du CNC comme membre actif du FIRC; l'approbation de l'adhésion du CNCC sous réserve de la présentation de son dossier pour que soit statué sa qualité de membre; l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive sous réserve des amendements apportés; l'approbation du Plan de Travail et du Budget Annuels 2022 du FIRC; le rééquilibrage du budget afin que l'axe «*Développement de la Régulation*» soit plus fourni; la production d'une liste des conférences internationales auxquelles peuvent prendre part les membres du FIRC; la prise en compte des recommandations et la traduction des activités dans le Plan de Travail et le Budget Annuels. C'est dans une ambiance conviviale que s'est achevée cette première Assemblée Générale Ordinaire du FIRC.

Adrienne ENGANALIM

COMMISSION DE CONCILIATION

La sous-facturation sur le banc des accusés

Le 19 Mai 2022 dès 9H00 s'est tenue à la salle de conférence de la Direction Générale de l'ARSEL sis à Bastos, une réunion de conciliation entre Eneo et les usagers de l'énergie électrique. Ladite réunion de conciliation présidée par M. Jean-Didier BEGOUMENIE, Sous-directeur en charge de la Protection du Consommateur, traitait des cas de sous-facturations, d'inefficacité des releveurs, de fraudes, de coupures non fondées, de compteurs défectueux, etc.

Les cas de sous-facturation ont donc particulièrement retenu l'attention de toutes les parties prenantes du fait de leur récurrence. Pour être plus explicite, les abonnés sollicitant l'arbitrage de l'ARSEL se sont vus servir par les agents d'ENEO des factures d'un montant au dessus des montants de consommation habituelle. Mme HAGBE, représentante Eneo, a indiqué qu'après examen, il a été établi que la cause des factures exorbitantes était la sous-facturation. Quand la facture n'est pas établie sur la base de la lecture de l'index du compteur, on court le risque d'avoir une surfacturation ou une sous facturation. En cas de surfacturation, les clients réagissent généralement avec célérité. Les sous facturations peuvent passer inaperçues jusqu'à

ce que le compteur soit correctement lu.

Mme MENDA Roosevelt, abonnée Eneo illustre bien ce qui précède en ce sens qu'elle a deux locataires et tous les trois ménages sont abonnés au même compteur mais se retrouvent à payer des factures de 1200, 3000, 7000 avec plusieurs appareils.

Au terme de cet échange, les usagers ont marqué leur accord pour la régularisation de leur situation moyennant un moratoire, mais ont souligné que ce n'était pas à eux de payer pour le mauvais travail des releveurs d'Eneo. Le Président de la Commission a réitéré en soulignant que même si la faute ne revient pas aux usagers car ayant régularisé chaque mois des factures servies par Eneo, il les interpelle néanmoins à s'assurer qu'il y ait cohérence entre le montant de la facture et l'index de consommation habituelle plutôt que de se réjouir de recevoir des factures minimales parce que tôt ou tard il y'aura un rappel généré par le système.

Julienne BIKOKA BASSA

RÉGLEMENTATION

L'ARSEL sensibilise des Auto-producteurs



Une équipe de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) conduite par Monsieur Willsman TATANGWA NGAFFISON, Sous-Directeur des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements Contractuels, a procédé du 15 au 19 mai 2022, à une campagne de sensibilisation et de mise au point de certains auto-producteurs installés dans la ville de Douala.

La mission consistait principalement à rappeler aux auto-producteurs identifiés à savoir, Guinness Cameroon SA, Camlait et Nestlé Cameroun, la réglementation en vigueur et les inciter à s'y conformer.

S'agissant de Camlait et Guinness Cameroon SA, les parties se sont accordées non seulement sur la problématique du statut d'auto-producteur, mais également sur le processus de détermination du montant de la redevance due. Ces acteurs qui disposent de leur Autorisa-

tion depuis 2014, ont promis de payer leurs arriérés de redevances en temps opportun.

Quant à Nestlé Cameroun, le Régulateur s'est engagé à accompagner cet opérateur dans son processus d'obtention d'une Autorisation. Les informations et documentations nécessaires pour le dossier de demande de titre ont été mises à la disposition de Nestlé Cameroun qui a promis de déposer son dossier dans les plus brefs délais.

A titre de rappel, la loi stipule qu'un auto-producteur est une personne produisant de l'électricité pour son usage exclusif et qui n'entreprind ni le transport, ni la distribution de celle-ci sur le territoire où elle est établie.

Oscar HOB MBOG

Workshop in Kribi to evaluate the performance of ARSEL and validate some Audit and Control tools



Le Président du Conseil d'Administration a présidé les travaux

As a recommendation from the 53rd extraordinary session of the Board of Directors meeting of ARSEL, which was held on the 27th April, 2022, at Ebang in the Center Region, the members of the Board took part at a workshop in Kribi from the 9th to 14th May, 2022. The objective of this workshop was to review the performance report of the Agency as well as validate some internal audit and management control tools.

The performance review process permitted the Board members to scrutinize the performance reports of ARSEL from 2019 to 2021, with the assistance of Prof. Ondoua Biwole Viviane, an expert in public enterprise management. At the end of this process, it was discovered that the performance of ARSEL during these years, warrants it to be reclassified from the 5th Category to the 4th Category of public enterprises.

As concerns the validation of Internal Audit and Management Control tools, the experts from the Supreme State

Control office who accompanied the Board members, schooled the participants on the Internal Audit Charter project of ARSEL. This tools will facilitate the daily follow up of the management of ARSEL and help in its risk management and surveillance. With the question and answer sessions that followed the presentation of the experts, the Board Chair, Mr. Jean-Marie ALEOKOL, congratulated the experts for their presentation.

As an aside to their stay in Kribi, the Board members visited the Kribi Power Development Corporation (KPDC) and the Ports Authority of Kribi, where they were briefed on the functioning of these structures and the major challenges they face, including the necessity of the improvement of the energy supply notably in quantity.

AYONG BISSONG AKUNG

Le manuel des procédures de l'ARSEL passé au peigne fin



C'était au cours d'une assise qui s'est tenue du 16 au 24 mai 2022, que certains personnels de l'Agence se sont retrouvés à l'hôtel SOMATEL à Douala pour la relecture des procédures administratives, budgétaires, financières, comptables, des ressources humaines, du contrôle de gestion et de l'audit interne de l'ARSEL.

L'atelier avait pour but la révision et l'harmonisation des procédures Administratives, Budgétaires, Financières, Comptables, des Ressources Humaines, du Contrôle de Gestion et de l'Audit Interne de l'ARSEL. Plus Spécifiquement, il s'agissait de ressortir tous les textes de loi et autres documents encadrant les activités qui sous-tendent lesdites procédures, de procéder à la réécriture de chacune des procédures recensées sur la base des propositions d'amendement formulées lors de la précédente session, d'harmoniser le format des procédures, de procéder au classement des procédures par métier ou par unité, de procéder à la consolidation du Manuel des procédures Administratives, Budgétaires, Financières, Comptables, des Ressources Humaines, du Contrôle de Gestion et de l'Audit Interne de l'ARSEL, d'élaborer un plan de vulgarisation et d'implémentation dudit Manuel de procédures et de procéder à la pré-restitution des travaux auprès de la Direction Générale de l'ARSEL.

Selon les recommandations du Cabinet « OBIV Consulting » qui a accompagné les Cadres de l'ARSEL à cette occasion, quatre facteurs de succès sont à prendre en compte lors des travaux de révision des procédures : (i) l'implication des Utilisateurs desdites procédures (Responsables/ Intervenants) à chacune des étapes, (ii) la mise en place d'outils de travail adaptés, (iii) la définition d'une démarche de travail efficace, (iv) et l'encadrement interne ou externe du processus de mise en oeuvre.

Pour rappel, le Top Management de l'ARSEL

avait autorisé en décembre 2020, l'organisation à l'attention de certains de ses Cadres, une formation sur l'élaboration et l'évaluation des procédures. Ladite formation avait permis de doter les participants des outils et techniques utiles au processus de révision et d'affinage des procédures.

Lucy Blandine MEMBA

Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

Direction Générale: Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777)
Quartier Bastos

B.P.: 6064 Yaoundé -- Cameroun

Site web : www.arsel-cm.org - **Email :** courrier@arsel-cm.org

Directeur de Publication

Jean Pascal NKOU

Directeur de Publication délégué

Honoré DEMENOU TAPAMO

Superviseur

ETUTU MAWONDO SHALMAN

Rédacteur en Chef

Oscar HOB MBOG

Secrétaire de Rédaction

AYONG BISSONG AKUNG

Comité de Rédaction

Adrienne ENGANALIM

Lucy MEMBA NANKAM

Emmanuel NASOA KOMBE

Patrick MOUMPEGNA

AYONG BISSONG AKUNG

Oscar HOB MBOG

ETUTU MAWONDO SHALMAN

Julienne BIKOKA BASSA

Mise en page et graphisme

Oscar HOB MBOG

Distribution

ARSEL

Crédit Photos

ARSEL